

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2016 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Jean-Marc CHARPENEL, Jean-Pierre PASCALIN, Didier BOUCHARD, Sabine DESGRANGES, Alain GOUJON, Olivier MATHEY.

Absent : Robert CHEVALIER, David VERDU, Carole CHEYRON.

1 – Point sur les travaux (en cours)

➤ **Rénovation école :**

- Construction de l'école : reste à payer sur le marché : 77 000€ TTC
- Aménagement/ équipement : 15000€ TTC (tables, chaises, meubles...)
- Subventions à encaisser :
 - DETR : 22 500€
 - Conseil Départemental : 34 662€

Dépenses à venir		Recettes à venir	
	Montant		Montant
construction	77 000€ TTC	DETR	22 500€ TTC
équipement	15 000€ TTC	Conseil départemental	34 662€ TTC
TOTAL	92 000€ TTC	TOTAL	57 162€ TTC
SOLDE	34 838 € TTC		

➤ **Aménagement trottoir et traverse Margerie :**

- 82 242€ TTC (subvention encaissée 32 000€)
- Honoraires 3 200€ TTC

2- Point sur les projets

➤ **Maison de la Nature**

- **Coût : 14 500€ gros œuvre (devis PBM)**
- **à prévoir électricité eau assainissement (3 000€)**
- **subvention : 6 045€**

➤ **Adressage postal**

Une première réunion a eu lieu pour lancer le projet. Un groupe de travail doit se constituer.

- **6 624€**
- **Subvention : 2 760€**

3- Electrification terrains SOLER

Monsieur le Maire expose que suite à la division foncière de Mme DURAND Chantal épouse SOLER pour 2 lots au quartier les Vas, le Conseil Municipal en date du 4 avril 2016 a délibéré afin que les frais d'électrification de ce projet soit à la charge du propriétaire.

Le SDED, après étude du dossier, nous fait part du devis définitif : 2 722,82€

M. le Maire propose que la participation communale soit intégralement demandée au pétitionnaire, et qu'elle soit formalisée sous la forme d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3°) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 4°) Décide de financer comme suit la part communale (à compléter suivant la décision du Conseil Municipal) : *financement intégral de la part communale par M^{me} SOLER .*
- 5°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur d'Energie SDED.
- 6°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

4- Règlement de l'eau

Approbation du nouveau règlement de l'eau

Problème accès permanent aux installations

5- Déménagement et inauguration de l'école

La réception des travaux de l'école a eu lieu lundi 21 novembre, nous pouvons donc envisager de transférer l'école dans les nouveaux locaux pendant les vacances de Noël. Nous aurons sûrement besoin de bras pour que ce déménagement s'opère dans les meilleures conditions.

Le choix de la date d'inauguration, se fera en fonction des disponibilités du Préfet de la Drôme et du Président du Conseil Départemental.

6- Questions diverses :

- Devis : Nous avons sollicité la société signature pour avoir une proposition concernant la réactualisation de l'information locale sur les panneaux verts.
Montant 776.99€ HT.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas financer les panneaux pour ne pas créer de différence de traitement entre les professionnels.
- La trésorerie nous demande de transmettre toute les pièces comptables (factures, pièces marchés, bulletins salaires...) sous forme dématérialisée. Nous devons donc nous équiper d'un scanner/copieur disposant d'un chargeur capable de réaliser des scans en recto verso dans un format compressé.
- Subvention exceptionnelle pour l'association Mémoire de la Drôme
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Mémoire de la Drôme sollicite auprès de la Commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 €, afin de soutenir cette structure qui connaît actuellement une situation financière difficile.
Le Conseil Municipal délibère et décide :
- d'accorder à l'association Mémoire de la Drôme une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 €.
- Don Association Amitiés Colonzelloises
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Amitiés Colonzelloises propose de financer les jeux installés dans la cour de la nouvelle école pour un montant de 2 791,74 € correspondant à la somme hors taxe de l'investissement.
Le Conseil Municipal délibère et décide :
- d'accepter le don de l'association Amitiés Colonzelloise d'un montant de 2 791,74 €.

- Subvention pour l'« Amicale du personnel communal du Canton de Grignan »
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de 124 €. Le montant est calculé en fonction du nombre d'agents employés par la collectivité.
Le Conseil Municipal délibère et décide :
 - d'accorder à l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » une subvention d'un montant de 124 €.

- Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. : harmonisation des primes entre les trois fonctions publique
Suppression de l'IAT et création de I.F.S.E. (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et C.I.A. (complément indemnitaire annuel)
 - (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
 - (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

- Décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Articles	Intitulés	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
2315-0048	Section d'investissement installations - PVR/PUP	60 000,00 €	
2313-0058	constructions - rénovation école		60 000,00 €
64168	Section de fonctionnement autres emplois d'insertion	1 816,00 €	
73925	fond péréquation recettes fiscales		1 816,00 €
		61 816,00 €	61 816,00 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

- Création contrat C.A.E./C.U.I. aux services techniques :
Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent polyvalent aux services techniques en contrat C.A.E./C.U.I., afin de seconder l'agent titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de créer aux services techniques un contrat C.A.E./C.U.I pour une durée de 2 ans ;
- décide d'autoriser le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.